



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

**Délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2024**

**N° 2024/06-21**

**APPEL A PROJETS ADEME – MARCHÉ DU QUOTIDIEN**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE LUNDI VINT QUATRE JUIN A DIX HUIT HEURES** les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

**ETAIENT PRESENTS** : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Carine BARBIER, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE, Estelle BERETTI.

**ABSENTS REPRESENTÉS** :

Gassien GAMBIER représenté par Isabelle SERAN  
Bruno ROUDIER représenté par Gérard SIGAUD  
Mathieu PERROT représenté par Nathalie LEVY  
Marion COLIN représentée par Clara BIANCO  
Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ  
Hugues FERRAND représenté par Frédéric FAIVRE  
Jacques BURGUIERE représenté par Cécile NEGRIER  
Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Laurent PRADIER

**ABSENT EXCUSE** :

Thierry DEWINTRE

**MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marthe JEREZ

## Délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2024

N° 2024/06-21

### APPEL A PROJETS ADEME – MARCHE DU QUOTIDIEN

Madame Catherine ESTOUP, Conseillère municipale chargée de la ville durable et des mobilités, expose :

Dans le cadre de sa politique de développement et de valorisation des modes de déplacement doux, la Ville de Castelnau souhaite engager une réflexion globale sur les déplacements doux et en particulier la marche, pour les déplacements quotidiens courts : aller à l'école, se rendre au travail, faire ses courses, pratiquer des activités sportives et culturelles, se promener autour de chez soi.

La Ville est maillée de nombreux équipements publics, l'objectif est de promouvoir le concept de ville du quart d'heure, permettant rapidement, par la marche le vélo ou les transports en commune, de se rendre sur les différents lieux de vie du quotidien. Le territoire est en effet desserti par 7 arrêts de la ligne 2 du tramway de Montpellier, par un bus et sera traversée par 2 lignes de tram bus dont la première dès janvier 2025. Par ailleurs les 30 km de pistes cyclables sont très fréquentées par les cyclistes pour leurs déplacements quotidiens.

L'articulation entre tous les modes de déplacements doux dans un triple objectif de transition écologique, de santé publique et de qualité de vie amène la Ville à s'engager dans un projet fort et structurant pour donner une place renforcée au piéton et à la mobilité piétonne sur le territoire.

En 2024, la Ville s'est aussi engagée dans le programme Territoire Engagé Transition Ecologique avec une labélisation Climat Air Energie et Economie Circulaire porté par l'ADEME ainsi que dans une démarche de labélisation Ville Durable et Innovante délivré par CEREMA.

La Ville a également procédé à une évaluation extra financière et à l'élaboration d'un budget climat en 2023/2024.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, la Ville souhaite répondre à l'appel à projets lancé par l'ADEME dans le cadre du programme ID-MARCHE soutenu par le Ministère chargé des transports de l'ADEME et du CEREMA.

La durée de ce projet est de 36 mois avec une date prévisionnelle de démarrage au 1<sup>er</sup> septembre 2024 et décline plusieurs axes adossés à des actions.

Axe 1 : soutenir des études stratégiques des territoires en faveur de l'intégration, de la mobilité piétonne dans leur politique publique (action 1 études stratégiques en faveur de la mobilité)

Axe 2 : soutenir la mise en place d'aménagement léger de l'espace public en faveur de la marche, (action 1 mise en place d'un jalonnement piéton avec indication de la durée de marche)

Axe 3 : soutenir l'animation et la communication de politiques de mobilité piétonne (action 1 campagne de communication grand public en faveur de la marche, action 2 outils numériques d'incitation à la marche, action 3 évènement « la marche en avant », action 4 mise en place du dispositif carapate-caracycle, action 5 valorisation de la marche dans le cadre du déplacement de mobilité employeur de la Ville).

## Suite de la délibération N°2024/06-21

Une équipe de pilotage organisée entre Elus et agents de la Collectivité sera mise en place. Jean KOECHLIN, Adjoint à la Ville Durable et Catherine ESTOUP, Conseillère Municipale déléguée à la Ville Durable et Mobilités seront les élus référents et ils seront accompagnés d'un Chef de Projet.

A l'issue des 36 mois de la durée du projet, une évaluation du projet global, actions par action avec un bilan quantitatif et qualitatif, sera réalisé.

Des réunions de concertation, ateliers participatifs et co-constructions avec des habitants via les 5 maisons de proximité qui maillent le territoire castelnauien seront organisées.

Des réunions avec les associations sportives, de parents d'élèves, entreprises et commerçants seront aussi mises en place.

Le budget prévisionnel estimé par la Ville est de 110 000 € pour la totalité du projet et il peut bénéficier de 50% de subvention dans le cadre de l'appel à projet précité.

D'autres sources de financement pourront être recherchées par la Ville, notamment auprès de l'Etat, de la Région, du Département de l'Hérault, du FEDER ou autres partenaires si certains projets s'y prêtent ou s'ils sont éligibles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider la participation de la Ville à l'appel à projets marche lancé par l'ADEME ;
- D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les éléments relatifs à cette affaire.

### **Le Conseil Municipal est invité à délibérer**

#### **La proposition est adoptée à l'unanimité**

**Pour : 34** (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER représenté par Isabelle SERAN, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER représenté par Gérard SIGAUD, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT représenté par Nathalie LEVY, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Mario COLIN représentée par Clara BIANCO, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ, Hugues FERRAND représenté par Frédéric FAIVRE, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE représenté par Cécile NEGRIER, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE, Estelle BERETTI, Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Laurent PRADIER.)

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 24 JUIN 2024**

**LE MAIRE**

**Frédéric LAFFORGUE**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.